

# **GUIDE D'ACCUEIL** **DES APPRENANTS** en situation de handicap

---



## Propos introductif

Ce guide s'adresse à tous, que vous soyez en situation de handicap ou non. Il vous donnera les clés de la prise en compte du handicap à l'ITS Tours pour vous-même ou toute autre personne que vous pourriez être amené à accompagner.

### Sommaire

- L'engagement de la direction 1
- Définition & Chiffres clés 2
- La prise en compte du handicap 3
- Les étapes de l'accompagnement 4

## **L'engagement de la direction**

Au regard de l'évolution des besoins sociaux, l'ITS Tours a fait le choix en 2021 d'un projet institutionnel revisité avec l'ambition et la conviction forte de contribuer par la formation professionnelle des travailleurs sociaux à la construction d'une société plus inclusive, plus juste et plus solidaire.

La prise en compte du handicap est inscrite dans l'ADN de notre Institut. C'est donc naturellement que nous mettons en œuvre une politique d'accueil de nos apprenants favorisant l'égalité des droits et des chances, permettant l'accès à nos formations et au développement des compétences pour tous.

L'inclusion, valeur forte de l'ITS Tours, s'inscrit pleinement dans son projet institutionnel comme « Donner à tous et à chacun la capacité d'exister et d'exercer une pleine citoyenneté ».

Ce guide a pour vocation de vous faciliter le quotidien tout au long de votre parcours de formation.

Soyez assurés que les équipes de l'ITS Tours mettront tout en œuvre pour garantir les meilleures conditions d'apprentissage possibles quelle que soit votre situation particulière.

## **Définition**

**Loi du 11 février 2005 « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »**

**Constitue un handicap** : « Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, subie dans un environnement par une personne en raison d'une altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Selon l'article L114 du Code de l'action sociale et de la famille.

### **Chiffres clés**

**Idée reçue n°1 « La majorité des handicaps sont visibles »**

80 % des personnes handicapées ont un handicap non visible (problèmes respiratoires, allergies, maladies infectieuses, cancer...).

**Idée reçue n°2 « La plupart des personnes handicapées le sont de naissance »**

85 % des personnes handicapées le deviennent après l'âge de 15 ans.

☞ Le taux de chômage des personnes en situation de handicap atteint 14 % (8 % tout public).

☞ Le taux d'emploi des travailleurs handicapé s'établit à 3,5 % soit 628 800 salariés.

Sources : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) ; <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/>

## **La prise en compte du handicap**

Divers moyens d'aménagement et/ou de compensation peuvent être mis en place pour répondre à une situation de handicap. Les apprenants en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements portant sur les conditions de déroulement de la formation et des épreuves.

Par exemple : conditions matérielles, aides techniques, aides humaines, accessibilité des locaux, temps majoré pour les épreuves écrites et orales.

### **Quelques exemples déjà mis en œuvre à l'ITS :**

- Aides techniques (adaptation matérielle du lieu de formation) ;
- Aménagements organisationnels (rythme de formation, pauses récurrentes) ;
- Aménagements pédagogiques (adaptation des supports de formation).

## **Être accompagné par un référent handicap**

Dès l'inscription à l'ITS Tours ou en cours de formation, tout apprenant peut solliciter un référent handicap. En effet, la déclaration d'un handicap ou d'un trouble invalidant peut survenir à tout moment.

Le référent handicap est un facilitateur qui fait le lien entre les différents acteurs internes et externes. Il communique auprès des équipes pédagogiques et administratives pour permettre la mise en place des compensations.

D'une façon générale, la communication (auprès des stagiaires de la formation ou des personnels) est construite en accord avec la personne concernée afin d'éviter les stigmatisations et de faciliter la compréhension des compensations.

## Les étapes de l'accompagnement

1

### Solliciter les référents handicap.

Il est possible de contacter un référent handicap par mail à l'adresse : [referent.handicap@its-tours.com](mailto:referent.handicap@its-tours.com)

2

### Recueillir les attentes et besoins.

Une fiche d'information handicap sera à compléter en amont du rendez-vous afin d'identifier les besoins.

A réception, le référent handicap organise un entretien avec le coordinateur de la formation et la personne concernée.

Ce temps d'échange a pour objectifs de :

- Étudier les éventuels moyens de compensation à mettre en place (sans que la personne soit dans l'obligation de révéler son handicap),
- Mobiliser les expertises (conseiller France Travail, Mission locale, services internes ITS, suivi spécifique...),
- Informer sur les démarches administratives pour l'obtention de notifications médicales.



3

### Déposer

une notification d'aménagement auprès des référents handicap.

Ce document est nécessaire pour la prise en compte des aménagements des épreuves de certification et de la formation.

4

### Accompagner tout au long du parcours.

Évaluer et suivre les aménagements mis en œuvre est un des rôles du référent handicap.

Un rendez-vous de suivi est systématiquement proposé entre le référent et l'apprenant quelques mois après la mise en œuvre des compensations.

Il coordonne éventuellement des temps de rencontre avec les parties prenantes.

Il s'assure ainsi que les aménagements mis en œuvre répondent aux besoins de l'apprenant et réajuste éventuellement.

Dans le cadre de ce suivi, l'apprenant peut solliciter le référent tout au long de son parcours de formation.



## UN INSTITUT OUVERT À TOUS

L'ITS Tours s'engage à soutenir l'accès à la formation et à la qualification des publics en situation de handicap.

Les référents handicap de l'ITS Tours :

- Alice CHIENG
- Pierre LE CAROUR
- Françoise MAILHES

Pour nous contacter :  
[referent.handicap@its-tours.com](mailto:referent.handicap@its-tours.com)